

Structurations formelle et conceptuelle des articles de dictionnaires : l'émergence du troisième modèle de codification des articles des dictionnaires Larousse

Pierre Corbin¹, et Nathalie Gasiglia^{2*}

¹CNRS, UMR 8163 - STL - Savoirs Textes Langage, F-59000 Lille - France

²Univ. Lille, CNRS, UMR 8163 - STL - Savoirs Textes Langage, F-59000 Lille - France

Résumé. Cette étude est la troisième d'un ensemble retraçant l'histoire des codifications utilisées depuis 1856 dans les dictionnaires Larousse pour distinguer, hiérarchiser et ordonner les informations figurant dans leurs articles. La période couverte ici est celle des premières utilisations à partir de 1960, dans des dictionnaires novateurs, des symboles alphanumériques, dont l'usage s'est ensuite diffusé dans la production de l'éditeur et qui sont désormais perçus comme incarnant la codification "normale" des articles.

Abstract. Formal and conceptual organisation of dictionary entries: the emergence of the third codification model in Larousse dictionaries.

This study is the third in a set tracing the history of codification methods used since 1856 in Larousse dictionaries to distinguish, order and organise the information presented in their entries. The period covered here is that of the first use, in innovative dictionaries from 1960 onwards, of alphanumeric symbols, whose use then became widespread in the publisher's dictionaries and which are now considered to be the "normal" way of codifying entries.

Cette étude est la troisième d'un ensemble consacré à l'évolution des codifications utilisées dans les dictionnaires Larousse depuis la parution en 1856 du premier d'entre eux, le *Nouveau dictionnaire de la langue française* [NDLF]. Pouvant exploiter des procédés textuels, graphématiques, symboliques et typographiques¹, les codifications des articles de dictionnaires présentent une grande diversité et reflètent avec plus ou moins de précision et de transparence leur structure conceptuelle sous-jacente, et c'est ce rôle déterminant pour la bonne compréhension des contenus informationnels véhiculés qui fonde l'intérêt de leur étude. Suivre leur histoire dans l'ensemble des dictionnaires Larousse depuis l'origine permet d'observer sur une durée de 160 ans l'évolution des principes mis en œuvre dans une production à la fois cohérente et diversifiée, ce qui serait impossible pour les dictionnaires Robert, dont l'histoire est plus récente et dont la structuration des articles et l'affichage de celle-ci sont globalement plus homogènes.

* pierre.corbin@univ-lille3.fr, nathalie.gasiglia@univ-lille3.fr.

Par l'usage de dictionnaires actuels, nous sommes habitués à une structuration formelle des articles qui, par delà les différences entre ouvrages, a en commun de faire la part belle aux symboles, au premier rang desquels les ordonnateurs alphanumériques, et à des variations typographiques élaborées, ce qui est à corréliser avec la richesse et la densité des informations fournies, même dans des répertoires de format modeste. Pour familière qu'elle nous soit, cette relative standardisation est peu ancienne et, chez Larousse, elle s'est instaurée progressivement, par évolutions à partir de modèles initiaux dont l'économie était différente.

1 Les deux premiers modèles

Avec des variations d'un dictionnaire à un autre, on peut identifier deux modèles originels de structuration des articles, ancrés chacun dans un répertoire conçu par Pierre Larousse et se distinguant foncièrement par le non-recours ou le recours à des symboles diacritiques, à quoi s'ajoutent, secondairement, des choix de mise en page différents.

1.1 Le premier modèle : du *Nouveau dictionnaire de la langue française de 1856* au *Dictionnaire Larousse micro de 2016*

Le *NDLF* de 1856, dictionnaire de petit format peu onéreux dont le programme d'information restreint (sans rubriques dédiées à la prononciation, à l'étymologie, à la conjugaison des verbes, ni aux synonymes et contraires) convenait aux établissements scolaires (qui assurèrent son succès³), n'exploitait, pour coder la structure de ses articles, ni les symboles (alphanumériques ou diacritiques), ni la mise en page, ne recourant qu'à des moyens textuels (abréviations, mutualisations), des utilisations spécifiques des oppositions entre majuscules et minuscules et des ponctuations, et des variations basiques de la typographie des caractères (romain vs italique, maigre vs gras). Ainsi, dans le bloc d'articles dont l'adresse initiale est **abaïsser** (fig. 1), bon représentant du dispositif général sans contraste de polices,

- l'adresse secondaire « **S'abaïsser** », en minuscules grasses avec majuscule initiale, introduisait le traitement de l'emploi pronominal qui suivait celui des emplois transitifs (codés respectivement par les abréviations « v. pr. » et « v. tr. ») avec comme seul séparateur le point final du développement consacré à ces derniers ;
- parmi ceux-ci, l'emploi figuré, signalé par le marqueur sémantique abrégé « *Fig.* », en italique et avec majuscule initiale, succédait aux emplois non figurés, après un point final servant de séparateur ;
- au sein de ces emplois, celui spécialisé en géométrie, introduit par la marque domaniale abrégée « *Géom.* », codée comme « *Fig.* », suivait les emplois non spécialisés, le point final des développements précédents étant à nouveau le seul séparateur ;
- enfin, les trois emplois non spécialisés distingués par des définitions différentes et traités avant l'emploi spécialisé étaient simplement séparés par des points-virgules.

Dans l'ensemble de l'article, le contraste du romain et de l'italique permettait de distinguer les séquences définitionnelles de celles où figurait en mention une occurrence de l'item traité, les deux-points articulaient les contextualisations aux définitions qu'elles illustraient, une virgule liait les expressions aux gloses qui les explicitaient, et c'est aussi une virgule qui séparait des fragments de contextualisation compatibles avec une même définition.

ABAÏSSER, v. tr. Mettre plus bas pour couvrir : *abaïsser son voile, les paupières*; diminuer la hauteur : *abaïsser un mur*; faire descendre : *abaïsser un store*. *Géom.* *Abaïsser une perpendiculaire*, la mener d'un point sur une ligne. *Fig.* Humilier : *Dieu abaïsse les superbes*. **S'abaïsser**, v. pr. S'avilir : *je ne m'abaïsserai point à me justifier*.

Fig. 1. Bloc d'articles **abaïsser** du *NDLF* de 1856 (3^e éd.).

Avec des adaptations, ce modèle s'est ensuite propagé dans tous les dictionnaires Larousse en un volume, quels qu'en fussent les destinataires et les destinations, pour n'être abandonné, peu à peu et presque totalement, qu'à partir des années 1960³. L'offre de l'éditeur en garde cependant encore un ultime vestige : le *Dictionnaire Larousse micro*⁴, mini-répertoire rudimentaire dont le dernier tirage date de 2016 et qui perpétue sans changements fonciers *Le plus petit Larousse*, apparu en 1946. L'article **air** de l'édition de 2016 (fig. 2), imprimée en bleu sans que ce choix de couleur ait un rôle fonctionnel, illustre la simplicité du texte et de sa codification, qui borne chaque subdivision entre une majuscule initiale et un point final et articule définitions en romain et contextualisations en italique par deux-points.

air m. Gaz de l'atmosphère. Vent. Manière. Aspect : *avoir bon* —. Musique d'un chant.

Fig. 2. Article **air** du *Dictionnaire Larousse micro* de 2016 (© 1980).

1.2 Le deuxième modèle : du *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle* [GDU] de 1866-1876 au *Larousse de poche* [LP] de 1997

L'échelle très amplifiée du *GDU*, dictionnaire "encyclopédique" dont la parution débuta dix ans après celle du *NDLF* et qui, à son terme, compta quinze volumes de grand format, requérait un affichage permettant de se repérer dans des articles souvent longs, riches et complexes. En la matière, l'économie de moyens fut pourtant de mise, puisqu'un même dispositif – un tiret long (moyen symbolique) associé à un passage à la ligne avec un court retrait de première ligne (moyens typographiques affectant la mise en page) – fut utilisé pour signaler les frontières de toutes les subdivisions majeures, quel que fût leur niveau hiérarchique dans la structure conceptuelle des articles, à quoi s'ajoutait, pour séparer des subdivisions de moindre importance, une double barre verticale. Un article de taille moyenne comme celui dont l'adresse est **adhérence** (fig. 3) illustre la mise en œuvre de ces procédés.

ADHÉRENCE s. f. (a-dé-ran-se — rad. *adhérer*). Jonction de deux corps qui sont unis par l'attraction réciproque de leurs molécules : *L'ADHERENCE de deux morceaux de cire. L'ADHERENCE de deux plaques de verre. Sur les chemins de fer, on diminue les obstacles qui s'opposent à la marche des locomotives, en augmentant leur ADHERENCE aux rails.* (Bouillet.) || Signifie aussi Union, jonction en général : *La fatigue et les souffrances que trahissaient la maigreur des contours et l'ADHERENCE de la peau sur les os avaient même une sorte de grâce.* (Balz.) || S'empl. quelquefois pour Ce qui fait adhérer : *Au temple se trouvent de véritables squelettes dont toutes les ADHERENCES ont été dévorées par le temps.* (E. Sue.) *Toutes ces cloisons contractent des ADHERENCES extérieurement.* (Milne Edwards.)

— Fig. Attachement à une doctrine, à un parti : *La foi est une ADHERENCE de cœur aux vérités éternelles.* (Boss.) *Quiconque aime l'unité doit avoir une ADHERENCE immuable à l'ordre épiscopal, dans lequel et par lequel le mystère de l'unité se consomme.* (Boss.) || Se prend souvent en mauvaise part : *On l'accusait d'ADHERENCE au parti des rebelles.* (Acad.)

— Méd. Union accidentelle de certaines parties qui sont séparées dans l'état naturel : *ADHERENCES congéniales. ADHERENCES accidentelles. L'art peut beaucoup contre la plupart des ADHERENCES extérieures, tandis qu'il est tout à fait impuissant contre les ADHERENCES intérieures.* (Breschet.)

— Bot. et zool. Rapprochement, soudure de parties qui d'ordinaire sont séparées et distinctes.

— Peint. Effet que produisent les parties d'un tableau lorsqu'elles ne se détachent pas assez du fond. Presque inusité.

— **Encycl.** Méd. On donne, en anatomie pathologique, le nom d'*adhérence* à [...]

— Bot. On dit en botanique qu'il y a *adhérence* ou *soudure* toutes les fois que [...]

— **Syn.** **Adhérence, adhésion.** *Adhérence* se rapporte à l'état ; *adhésion* à la force qui produit cet état. *L'adhérence* ne subsiste plus quand les corps sont séparés ; pour les séparer, il faut vaincre l'*adhésion*.

— **Syn.** **Adhérence, cohérence, inhérence.** *Inhérence* exprime l'union d'une qualité à une substance : *L'INHERENCE de la pesanteur à la matière.* La *cohérence* exprime une *adhérence* entre les parties d'un même tout : *La ferme COHERENCE des pierres.* Enfin l'*adhérence*, la jonction d'une chose à une autre : *La faible ADHERENCE des parties intégrantes de l'eau.*

Fig. 3. Article **adhérence** du *GDU* (t. 1, 1866).

Dans les subdivisions où elles étaient utilisées (les deux premiers paragraphes), les doubles barres verticales apparaissent sans ambiguïté comme des séparateurs d'emplois au sein d'ensembles cohérents (les sens généraux non figurés puis figurés).

S'agissant des tirets longs, la perception de leur fonction séparatrice, effective puisque leur nombre est inférieur de un à celui des paragraphes, peut en revanche être brouillée par leur association à des passages à la ligne, qui les donne à voir comme des introducteurs de subdivisions, à quoi s'ajoute le fait que celles-ci ne sont pas de même niveau (à la différence de celles que séparent les doubles barres). Foncièrement, un article du *GDU* pouvait, après sa zone initiale d'adressage, comporter trois grandes zones de traitement successives, caractérisées par des types de contenus et, pour partie, des modes rédactionnels différents :

- une zone proprement lexicographique, dédiée à l'explicitation d'emplois et présente en principe dans tous les articles ;
- une zone de développements encyclopédiques, dans certains articles seulement ;
- et une zone de rubriques diverses, métalinguistiques (synonymes, antonymes...) ou non (anecdotes...), également optionnelle.

De ces trois zones de traitement majeures, seule l'encyclopédie était identifiée textuellement et précédée du tiret long en retrait après passage à la ligne. La zone lexicographique, par contre, suivait immédiatement la zone d'adressage et ce sont ses subdivisions autres que la première qui étaient précédées du dispositif de repérage, lequel précédait aussi les deux rubriques de synonymie distinctive indépendantes l'une de l'autre constitutives de la zone finale non spécifiée comme telle. Par ailleurs, dans la zone lexicographique, les subdivisions, en dépit des apparences, n'étaient pas toutes de même niveau, en vertu d'un principe général d'ordre qui, pour les items pour lesquels c'était pertinent, faisait, comme dans le *NDLF* (cf. § 1.1), précéder les emplois spécialisés par les emplois non spécialisés et, parmi ceux-ci, les emplois figurés par les emplois non figurés. Enfin, la zone encyclopédique comportait elle-même des subdivisions domaniales dont la seconde était précédée du même dispositif de repérage que celui qui précédait la zone tout entière. L'écart était donc important entre la structure conceptuelle effective de l'article et sa structure formelle matérialisée par les codifications, puisque, si les doubles barres séparaient toujours de façon homogène les subdivisions les plus enchâssées des articles, l'association du tiret long et du passage à la ligne avec retrait pouvait apparaître à des niveaux hiérarchiques différents (trois en l'occurrence). La lisibilité induite par la récurrence de ce dispositif de structuration formelle des articles avait ainsi pour contrepartie l'occultation de leur structuration conceptuelle.

Des codifications inspirées de ce deuxième modèle se sont ensuite propagées dans différents segments du catalogue⁵ jusqu'au *LP* de 1997 inclus⁶, une partie des dictionnaires pluri-volumes reprenant l'organisation en paragraphes repérés par un tiret, alors que d'autres et divers monovolumes variaient les diacritiques, jusqu'à atteindre une grande complexité dans le *Larousse 3 volumes en couleurs [L3]* de 1965-1966, dictionnaire "encyclopédique" dense regroupant en blocs d'articles un mot et ses dérivés convertis ou suffixés, où la représentation de la structuration conceptuelle des données primait la lisibilité⁷, comme on le voit dans le bloc dont l'adresse initiale est **malin, igne** (fig. 4) :

malin, igne adj. et n. (lat. *malignus*, né méchant, foncièrement pervers). Enclin à faire ou à dire des choses malicieuses, piquantes : *Un enfant malin*. || *Fam.* Qui a de la ruse, de la finesse : *Il est trop malin pour agir ainsi*. • *Faire le malin* (*Fam.*), se donner des airs d'homme rusé, entendu. ✦ adj. Inspiré par une malice railleuse : *Sourire, regard malin*. || Se dit d'une maladie de gravité anormale ou d'une tumeur cancéreuse. • *Esprit malin, malin esprit*, démon. || *Malin* (par antiphrase), ou *pas malin* (avec mépris), inepte : *Ah ! c'est malin, être parti sans un sou !* || *Malin comme un singe*, qui a beaucoup de malice. || *Pas malin*, facile à comprendre : *Voyez, ce n'est pas malin*. || — **malin** n. m. *Le Malin*, le diable, le démon. || — REM. Dans le sens familier de « ingénieux », « astucieux », le féminin *maline* tend à s'imposer au lieu de *maligne*. ◆ **malignement** adv. Avec malignité. ◆ **malignité** n. f. Caractère de celui qui est malin, astucieux. (Peu us.) || Caractère de ce qui est malin, nuisible : *La malignité d'une tumeur*.

Fig. 4. Bloc d'articles **malin, igne** du *L3* (t. 2, 1966).

2 Nouveaux dictionnaires, nouveau modèle

C'est dans ce contexte que, à partir de 1966 (après des prémices dès 1960) et en un peu plus d'une décennie, Larousse publia un ensemble de dictionnaires renouvelant, sur bases linguistiques, son traitement du lexique et inaugurant conjointement un troisième modèle de codification des articles, dans lequel, sans que fussent délaissés les autres moyens, les symboles alphanumériques devinrent les repères structurels majeurs, comme c'était déjà le cas, depuis 1953, dans le *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* Robert [DAALF].

2.1 Le *Dictionnaire du français contemporain* [DFC] de 1966

Conçu pour l'« apprentissage systématique du lexique » par les « élèves de l'enseignement secondaire » et les « étudiants étrangers »⁸, le DFC innovait en étendant les regroupements morphosémantiques d'articles du L3 aux dérivés considérés comme préfixés, voire composés, et en s'inspirant, pour décrire le fonctionnement des 25 000 mots du vocabulaire « commun », de la linguistique distributionnelle et transformationnelle, que Jean Dubois, artisan de l'ouvrage, vulgarisa dans des grammaires publiées aussi par Larousse. Un article simple, comme celui ayant **flanc** pour adresse (fig. 5), illustre certains de ces principes de description et les codifications mises en œuvre :

flanc [flɑ̃] n. m. 1° Partie latérale du corps, chez l'animal et chez l'homme, depuis les côtes jusqu'aux hanches : *Le cheval se coucha sur le flanc* (syn. : COTE). — 2° Partie latérale d'une chose : *Le flanc d'un navire* (= paroi latérale de la coque). *Le flanc d'une colonne militaire* (= soldats situés sur le côté dans le sens de la marche). *Le flanc abrupt d'une montagne*. — 3° (sujet nom de personne) Fam. *Se battre les flancs*, v. BATTRE 1. || (sujet nom de personne) Fam. *Etre sur le flanc*, être à bout de fatigue (syn. : EXTENUÉ, BRISE; fam. : EREINTE, HARASSE); être malade. || *Mettre quelqu'un sur le flanc*, le fatiguer jusqu'à l'épuisement. || (sujet nom de personne) *Prêter le flanc à la critique*, s'y exposer par sa conduite (littér.). || Fam. *Tirer au flanc*, rechercher toutes les occasions pour éviter une corvée.

Fig. 5. Article indépendant **flanc** du DFC de 1966.

On peut voir, dans cet article, que la visée didactique du dictionnaire concernait aussi bien la compréhension, avec l'affinement des définitions par des gloses spécifiques à des contextualisations, que l'expression, avec l'indication des types de sujets convenant pour des syntagmes verbaux, et à la fois la compréhension et l'expression avec la mention de synonymes pertinents pour différents emplois, si besoin assortis de marques de registre.

Pour codifier la structure de l'article, un équilibre était trouvé entre plusieurs moyens :

- typographiques, avec une police bâton (contrastant avec celle à empattements du texte) et un corps plus gros pour l'adresse, et des petites capitales pour les synonymes et les renvois ;
- graphématiques, avec l'usage de parenthèses pour entourer les rubriques synonymiques, les gloses de contextualisations, les restrictions sur les sujets des verbes, et des marques de registres dans certaines positions⁹, et le recours au point-virgule pour séparer des subdivisions ultimes (dans la subdivision 3°, les deux sens de « *Etre sur le flanc* », dont le traitement est isolé de celui des expressions précédente et suivante par des doubles barres) ;
- et symboliques, aussi bien avec des chiffres arabes en léger gras introduisant les subdivisions majeures¹⁰ qu'avec des diacritiques, utilisés soit de façon autonome – les doubles barres séparant les expressions verbales regroupées et ordonnées alphabétiquement dans la troisième subdivision numérotée¹¹ –, soit en combinaison avec les chiffres – les tirets longs épais séparant les subdivisions numérotées pour faciliter leur repérage.

Ce dispositif de base pouvait être complexifié par une ou plusieurs rubriques consacrées à des locutions diversement catégorisées venant à la suite du traitement du mot auquel elles étaient rattachées, chaque rubrique spécifiquement catégorisée étant introduite par une pastille noire. Au sein de l'une d'elles, la double barre servait, si besoin, de séparateur de locutions différentes, comme dans l'article initial de bloc dont l'adresse est **revanche** (fig. 6) :

revanche [rəvɑ̃ʃ] n. f. 1° [...] — 2° [...] • LOC. ADV. *A charge de revanche*, à condition qu'on rendra la pareille : *Je veux bien vous prêter de l'argent aujourd'hui, mais à charge de revanche*. || *En revanche*, en compensation (langue soignée) : *La moisson a été médiocre, en revanche la récolte des fruits a été excellente* (syn. : EN CONTREPARTIE). *Il avait mal déjeuné, mais, en revanche, il a bien diné* (syn. : PAR CONTRE).

Fig. 6. Extrait de l'article initial de bloc **revanche** du *DFC* de 1966.

La pastille noire pouvait aussi servir, sporadiquement, à introduire une remarque linguistique, par exemple dans l'article dont l'adresse est **davantage** (fig. 7) :

davantage [davɑ̃ʃtɑʒ] adv. Marque la supériorité en quantité, en degré, en durée : [...] • REM. Les constructions de la langue classique *davantage de* et *davantage que*, de même valeur que *plus de* et *plus que*, déconseillées par quelques grammairiens, sont d'un usage courant et se rencontrent chez les écrivains.

Fig. 7. Extrait de l'article indépendant **davantage** du *DFC* de 1966.

C'est un autre symbole diacritique, le losange noir, qui était utilisé pour matérialiser les frontières d'articles dans les blocs qui en regroupaient plusieurs. Le bloc ayant pour adresse initiale **prouver** (fig. 8), qui comportait aussi des rubriques locutionnelles, illustre l'ensemble des éléments majeurs de l'organisation structurelle adoptée :

prouver [pruve] v. tr. 1° *Prouver une chose*, démontrer qu'elle est vraie au moyen d'arguments, de faits incontestables, de démonstrations abstraites [...]. — 2° *Prouver quelque chose*, en faire apparaître l'existence, la réalité [...]. ◆ **prouvable** adj. Qu'on peut prouver (sens 1) [...]. ◆ **preuve** n. f. 1° Ce qui établit la vérité, la réalité d'une chose [...] *Affirmer quelque chose preuves en main* (= avec une certitude absolue). [...] — 2° *Faire la preuve de quelque chose*, le démontrer. || *Faire preuve de quelque chose*, témoigner cette chose par son comportement : *Faire preuve d'un grand courage* (syn. : MONTRER). *Faire preuve d'une certaine hostilité* (syn. : LAISSER PARAÎTRE). || *Faire ses preuves*, montrer sa capacité, sa valeur [...]. • LOC. ADV. Fam. *A preuve, la preuve*, appuient une affirmation [...]. • LOC. CONJ. Fam. *A preuve que*, ce qui prouve que [...]. ◆ **improuvable** adj. [...]

Fig. 8. Extrait du bloc d'articles **prouver** du *DFC* de 1966.

L'analyse de ce bloc, représentatif des principes descriptifs et organisationnels du *DFC*, permet d'ajouter plusieurs considérations à celles déjà dégagées :

- la typographie des adresses secondaires présentait, par rapport à celle de l'adresse initiale, un rappel (la graisse) et des différences (la police, à empattements, et le corps, plus petit) ;
- la structuration du texte dans les articles secondaires était identique à ce qu'elle était dans les articles indépendants ou initiaux, comme on le voit dans celui dont l'adresse est **preuve**, avec, d'une part, l'introduction par des chiffres arabes des subdivisions supérieures (séparées par des tirets longs épais), à l'intérieur desquelles des subdivisions inférieures pouvaient être séparées par des doubles barres, et, d'autre part, les gloses et les rubriques synonymiques bornées par des parenthèses ;
- les deux nouveaux symboles diacritiques utilisés, losange et pastille noirs, servaient à repérer le début du traitement de nouvelles unités lexicales, qu'il s'agisse de mots (pour le premier) ou de séquences de locutions (pour le second) ;
- outre un gain de lisibilité, la numérotation des subdivisions majeures permettait de référer à celles-ci depuis un autre article du même bloc (« Qu'on peut prouver (sens 1) » s.v. **prouvable**) pour spécifier la parenté de fonctionnement entre deux items regroupés.

Exceptionnellement, la complexité des emplois à décrire suscitait une structuration d'articles comportant un nombre de niveaux hiérarchiques plus grand que d'ordinaire, matérialisé par la conjonction de lettres majuscules et/ou de chiffres romains dominant les chiffres arabes et de passages à la ligne. L'exemple le plus spectaculaire était fourni par l'article dont l'adresse est **1. faire**, déployé sur l'équivalent de quatre colonnes, mais une complexité structurelle accrue s'observait aussi dans des articles plus courts, comme celui, initial d'un bloc, dont l'adresse est **permettre** (un tiers de colonne), et, à l'inverse, la structuration d'articles

longs pouvait ne mobiliser que des chiffres arabes, par exemple celui, au début d'un bloc, dont l'adresse est **tomber** (environ deux colonnes, vingt-et-une subdivisions numérotées).

Le corrélat des regroupements d'articles en blocs sur critères linguistiques pratiqués dans le *DFC* fut la multiplication des homonymes (*parade* et *parure*, par exemple, n'étant pas associés au même verbe *parer*). L'ampleur du phénomène et les nombreux réadressages vers les articles appropriés suscités par l'architecture du dictionnaire induisirent la numérotation inédite, en chiffres arabes, d'adresses, indépendantes ou initiales de blocs, totalement ou partiellement de même forme. Il en résulta un nombre élevé de duos et trios d'adresses homonymes, la pyramide se rétrécissant progressivement pour culminer aux neuf adresses **tirer**.

Les codifications du *DFC* de 1966 furent reconduites dans l'édition "pédagogique" de 1971.

2.2 Le *Grand Larousse de la langue française [GLLF]* de 1971-1978

À partir de 1971, le *GLLF en sept volumes*, publié en sept années, proposa une alternative laroussienne au *DAALF* Robert, achevé en 1964. Élaboré, lui aussi, par une équipe dans laquelle les linguistes (dont René Lagane, rédacteur du *DFC*) étaient bien représentés, il offrait au public cultivé, dans une organisation classique, une information érudite (étymologies et datations détaillées, citations littéraires abondantes) concernant un large vocabulaire, avec une présentation économe en moyens (l'opposition entre polices sans et avec empattements ne contrastant que les adresses avec le reste du texte).

Si, pour des articles particulièrement complexes (par exemple celui ayant pour adresse **1. faire, se faire**, couvrant plus de quatre pages), la structuration recourait spécifiquement à des chiffres romains, des lettres majuscules et des rectangles noirs, elle suivait pour l'ordinaire le modèle visible dans le bloc dont l'adresse initiale est **dru, e** (fig. 9), dans lequel

- les adresses secondaires, dans des paragraphes autonomes et précédées d'un losange noir, étaient limitées à des recatégorisations,
- les subdivisions sémantiques étaient introduites par des chiffres arabes gras et séparées par des doubles barres,
- et les synonymes et contraires, séparés les uns des autres par un tiret long, étaient regroupés en fin d'articles dans un paragraphe indépendant introduit par une pastille noire.

Dans ce dispositif, la numérotation des emplois avait un double rôle d'indexation, puisque d'une part les informations étymologiques et historiques initiales et d'autre part les synonymes et contraires finaux renvoyaient vers elle pour définir leur champ de pertinence.

dru, e [dry] adj. (gaulois **druto*, fort, vigoureux ; 1080, *Chanson de Roland*, au sens 1 ; sens 2, 1835, Acad. ; sens 3, fin du XIX^e s. ; sens 4, XII^e s., *Partenopeus de Blois*). **1.** Qui a des pousses ou des touffes nombreuses, vigoureuses et serrées : *Dans l'herbe humide et drue il plonge son visage* (Sainain). *Il portait des cheveux drus, soignés, lustrés, et une courte barbe où brillèrent déjà quelques fils gris* (Duhamel). || **2.** Qui tombe en gouttes nombreuses et serrées : *Une nouvelle averse arriva, si drue, que, malgré les parapluies, les toilettes des dames s'abîmaient* (Zola). || **3.** Fig. Qui est vif, direct, aigu : *Il avait une manière à lui de se regarder dans les glaces, en carrant les épaules, en serrant les mâchoires, et toujours bien en face, avec un regard dru qu'il plongeait dans ses yeux* (Martin du Gard). *Style dru*. || **4.** *Class. et littér.* Plein de vigueur et de santé ; d'un tempérament ardent : *Vous êtes un enfant bien dru, Mademoiselle ; les fillettes de chez nous ne sont ni si jolies, ni si précoces* (Dancourt). *Du funambulesque professeur éméché de tout à l'heure, plus rien ne subsistait dans le grand gaillard vert et dru, en qui Lafcadio n'hésitait plus à reconnaître Protos* (Gide). *Il était parfaitement dru, prêt à foncer, prêt à mordre* (Duhamel).

• SYN. : **1** dense, épais, fourni, touffu ; **3** incisif, mordant, perçant. — CONTR. : **1** clair, clairsemé, rare.

◆ **dru** adv. (sens 1-2, XIV^e s., Cuvelier). **1.** D'une manière très serrée : *Les flèches [...] qui pleuvaient dru des murs* (France). *Ce matin-là, il pleuvait dru* (Gide). || **2.** *Class. et littér.* Avec vivacité, vigueur : *De telles gens [...] qui [...] caquetant au plus dru | Parlent de tout et n'ont rien vu* (La Fontaine). *Le malandrin décrépît se jeta sur moi, me poucha les deux yeux, me cassa quatre dents, et avec la même branche d'arbre, me battit dru comme plâtre* (Baudelaire).

Fig. 9. Bloc d'articles **dru** du *GLLF* (t. 2, 1972).

2.3 La filiation du *Dictionnaire du français contemporain de 1966*

Non pérennisé, le *GLLF* ne fut pas non plus la source de répertoires dérivés, à la différence du *DFC*, dont le modèle linguistique et structurel s'est propagé, une décennie après sa parution, dans différents dictionnaires Larousse impliquant certains de ses artisans.

2.3.1 Le Pluridictionnaire Larousse [PdL] de 1975

Le premier fut, en 1975, le *PdL*, dont le sous-titre, *Dictionnaire encyclopédique de l'enseignement*, indiquait la double vocation : réunir « l'ensemble des termes que les élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire sont amenés à rencontrer au cours de leurs années d'études » et constituer « un véritable manuel d'enseignement général »¹², en remplacement du *Nouveau Larousse élémentaire*, refondu en 1967 et qui fut encore réimprimé pendant quelques années. Sa macrostructure interclassait donc une nomenclature de noms propres avec le lexique, organisé en blocs morphosémantiques comme dans le *DFC*, explicitement crédité dans l'ours comme source textuelle ; la microstructure s'enrichissait d'étymologies et, dans certains articles, de développements encyclopédiques terminaux introduits par « ENCYCL. » précédé d'un tiret long associé à un passage à la ligne ; et l'ouvrage comportait des illustrations didactiques, en noir dans le texte et en couleurs dans des hors-texte.

Les principes de codification du *DFC* furent très largement reconduits dans le *PdL*, les seules différences remarquables affectant la typographie des adresses (des capitales remplaçant les bas de casse pour les indépendantes et les initiales de blocs, et une police bâton se substituant à une police à empattements pour les secondaires et pour les introducteurs alphanumériques de subdivisions), la symbolique (abandon de la pastille, les séquences de locutions étant désormais précédées du même tiret long que les chiffres arabes, et les remarques étant toutes entre parenthèses) et la ponctuation (suppression des deux-points après « syn. », par économie d'espace). Le bloc d'articles ayant pour adresse initiale **PROUVER** (fig. 10) donne une vue de ces adaptations sur fond de permanence, tout en illustrant des ajustements textuels (par ajouts et suppressions) effectués par rapport au texte correspondant du *DFC* (cf. fig. 8) :

PROUVER [pruve] v. t. (lat. *probare*, mettre à l'épreuve). **1.** *Prouver une chose*, démontrer qu'elle est vraie au moyen d'arguments, de faits incontestables : *Il cherche à prouver qu'il était parti au moment du crime* (syn. ETABLIR). *Il n'est pas prouvé que vous ayez raison* (= ce n'est pas évident). — **2.** *Prouver qqch.*, en faire apparaître l'existence, la réalité : *Comment vous prouver ma reconnaissance ?* (syn. TEMOIGNER). *Votre réponse prouve une certaine connaissance du sujet* (syn. DENOTER). ◆ **se prouver** v. pr. *Se prouver qqch. à soi-même*, s'en faire la preuve, se le montrer. ◆ **preuve** n. f. **1.** Ce qui établit la vérité, la réalité d'une chose : *Sa fuite précipitée semble être une preuve de sa culpabilité. Affirmer qqch. preuves en main* (= avec une certitude absolue). *La preuve de ce qu'il avance, c'est que...* (= ce qui prouve). — **2.** *Faire la preuve de qqch.*, le démontrer. || *Faire preuve de qqch.*, témoigner cette chose par son comportement : *Faire preuve d'un grand courage* (syn. MONTRER). || *Faire ses preuves*, montrer sa capacité, sa valeur. — LOC. ADV. Fam. *À preuve, la preuve*, appuient une affirmation. ◆ **prouvable** adj. Qu'on peut prouver (sens 1) : *Allégations difficilement prouvables.* ◆ **improuvable** adj. : *Voilà une hypothèse qui est improuvable.*

Fig. 10. Bloc d'articles **prouver** du *PdL* de 1974.

Les codifications du *PdL* ne changèrent pas jusqu'à sa dernière réédition (1991), dont la réduction du format instaurée en 1977 rendait plus difficile la lecture de son texte dense.

2.3.2 Le Lexis de 1975

Publié en 1975 à la suite du *PdL* et dirigé par J. Dubois (cf. § 2.1), le *Lexis*, dictionnaire "de langue" monovolume annonçant une nomenclature de 70 000 mots et destiné « à tous les enseignants, aux élèves du deuxième cycle, aux étudiants de l'enseignement supérieur » et,

plus largement, « aux étrangers, à tous ceux qui veulent comprendre le fonctionnement de la langue et ont à se perfectionner dans sa pratique, à ceux qui doivent en acquérir la maîtrise intelligente et les techniques d'expression »¹³, paraît avoir eu vocation à concurrencer le *Petit Robert*, paru en 1967, en offrant une organisation textuelle nettement différente, qui étendait celle du *DFC* à une nomenclature presque triple, donc à forte composante terminologique, et en l'enrichissant d'informations étymologiques et historiques et de citations ainsi que d'une rubrique dédiée aux usages obsolètes, titrée « CLASS. » et/ou « LITT. », placée en fin d'article ou de bloc et matérialisée par un passage à la ligne avec retrait et une pastille noire initiale. De la codification du *DFC*, celle du *Lexis* gardait la pastille noire avant les locutions et les remarques, mais elle adoptait les mêmes options que le *PdL* pour les caractères des adresses de tous niveaux et les réductions de ponctuations. Le bloc d'articles dont l'adresse initiale est **figue** (fig. 11) illustre ce dispositif :

FIGUE [fig] n. f. (anc. prov. *figa*, lat. pop. **fica*, class. *ficus*; 1160). **1.** Fruit du figuier. — **2.** *Figue de Barbarie*, fruit des opuntias, charnu et sucré, de la grosseur d'une figue et hérissé de piquants. || *Figue caque*, syn. de KAKI. || Zool. *Figue de mer*, nom usuel d'une espèce méditerranéenne d'ascidie, le *microcosme*, que l'on consomme crue. • LOC. ADJ. (v. 1900). Fam. *Mi-figue, mi-raisin*, se dit d'une chose qui n'est ni tout à fait agréable, bonne, plaisante, etc., ni tout à fait le contraire : *Un sourire, un accueil mi-figue, mi-raisin* (syn. AMBIGU, MELANGE, MITIGE). ◆ **figuier** n. m. (1170). **1.** Arbre poussant surtout dans les pays chauds et dont le fruit est comestible : *Nous causions sur les chemins poussiéreux où rôdait l'odeur râpeuse des figuiers* (Beauvoir). — **2.** (1872). *Figuier de Barbarie*, nom usuel de l'*opuntia*. ◆ **figuerie** n. f. (v. 1200). Lieu planté de figuiers.
• CLASS. et LITT. **figue** n. f. *Faire la figue à*, se moquer de : *Faire la figue à celles qui le dédaignaient la veille* (Le Goffic).

Fig. 11. Bloc d'articles **figue** du *Lexis* de 1975.

Le *Lexis* n'ayant pas connu de refonte (seulement une mise à jour légère en 2002), sa codification originelle s'est perpétuée jusqu'à sa réédition la plus récente (2014).

2.3.3 Le Nouveau Larousse des débutants [NLD] de 1977

Dirigé par R. Lagane (cf. § 2.2) et destiné aux élèves de l'école élémentaire, le *NLD* relayait en 1977 le *Larousse des débutants* (ex-*Dictionnaire des débutants*), commercialisé depuis près de trois décennies et qui le resta encore plusieurs années. Limité à une nomenclature d'environ 16 000 mots et privilégiant une approche des sens des items par une induction à partir de mises en contexte dans lesquelles ces derniers ressortaient en petites capitales romaines, il regroupait lui aussi les articles en blocs de mots apparentés, séparés par des losanges noirs et dont toutes les adresses étaient en bas de casse bâton gras de même corps. Les différents emplois (incluant ceux en locutions) distingués dans les articles indépendants ou initiaux de groupes étaient signalés par des chiffres arabes gras sans empattements, alors que les subdivisions des articles secondaires étaient soit précédées de chiffres similaires (si au moins un des emplois distingués ne permettait pas de renvoyer à un emploi du mot traité dans l'article initial), soit séparées par des pastilles noires (susceptibles d'être aussi utilisées dans des subdivisions numérotées). Des doubles barres se rencontraient également dans tous les types d'articles pour séparer des nuances au sein d'une même subdivision, qu'elle fût unique, numérotée ou délimitée par une pastille. Par ailleurs, les articles et les blocs pouvaient se clore par une remarque, introduite par la même pastille et l'abréviation « R. », et détachée dans un paragraphe autonome avec un léger retrait de première ligne. Le bloc qui a pour adresse initiale **servir** (fig. 12) donne une vue de ces dispositions :

servir v. **1.** *Le garçon SERT les clients du bar*, il apporte ce qu'ils ont commandé. — **2.** *Sa mémoire l'A SERVI*, elle l'a aidé. — **3.** *Cet outil lui A SERVI*, il lui a été utile. — **4.** *À quoi SERT cette machine ?*, que fait-on avec ? — **5.** *Ma voiture SERT souvent*, elle est souvent utilisée. || *Je ME SERS de la voiture*, je l'utilise. || *Ce meuble me SERT de bureau*, je l'utilise comme bureau. ◆ **service** n. m. **1.** (sens 1) *Le*

SERVICE *est rapide*, le garçon sert vite. || Au LIBRE-SERVICE, on se sert seul, un magasin. || Le SERVICE *est compris* (= pourboire). || Un SERVICE à café est un assortiment de vaisselle pour servir le café. • (sens 2) Jean m'a rendu SERVICE, il m'a été utile, il m'a aidé. — 2. Jacques fait son SERVICE militaire, il est soldat pour un certain temps. — 3. Les SERVICES d'une administration sont ses bureaux. ♦ **serveur** n. (sens 1) Nicole est SERVEUSE dans un bar, elle sert les clients. ♦ **serviteur** n. m. (sens 1) Un SERVITEUR est un domestique. ♦ **servante** n. f. (sens 1) Autrefois, une bonne s'appelait une SERVANTE. ♦ **serviable** adj. (sens 2) Marie est SERVIABLE, elle aime à rendre service. ♦ **desservir** v. 1. (sens 1) Après le repas, on DESSERT la table, on enlève ce qui est dessus. • (sens 2) Sa réputation le DESSERT, elle lui nuit. — 2. Ce village n'EST pas DESSERTI par le train, le train n'y passe pas. ♦ **desserte** n. f. 1. (sens 1) Pose les assiettes sur la DESSERT, une petite table servant à desservir. — 2. Ce car assure la DESSERT des hameaux, il les dessert, sert de moyen de communication. ♦ **resservir** v. (sens 1) Jean s'EST RESSERVI de soupe, il en a repris. • (sens 5) Ce cahier pourra RESSERVIR, servir de nouveau.

• R. Servir, desservir, resservir, conj. n° 20. || V. SERRER.

Fig. 12. Bloc d'articles servir du NLD de 1977.

2.3.4 Le Larousse de base [LB] de 1977

Avec le LB dirigé par J. Dubois (cf. §§ 2.1 et 2.3.2) et publié fin 1977, Larousse étendit sa couverture de dictionnaires "de langue" à l'enseignement technique et professionnel et à la formation permanente, avant que, retiré *Dictionnaire du français langue étrangère. Niveau 1* en 1978, il ne soit repositionné, dans un autre format, à l'intention des apprenants allophones. De même inspiration linguistique que les dictionnaires déjà évoqués, il en reprenait aussi les indices structurels numériques et diacritiques, mais selon une organisation générale répondant au projet didactique, qui articulait un vocabulaire complémentaire de 5 100 mots à un vocabulaire de base de 2 581 mots dont 12 000 phrases montraient le fonctionnement, et qu'illustre le bloc dont l'adresse initiale est **couper** (fig. 13) :

couper [kupe] v. t. et v. i.

I. (sujet qqn) **couper un objet, une matière** [*À table*] : « Pierre, tu veux bien couper la viande ? » • Ne coupe donc pas trop de pain ! • Pourquoi t'es-tu fait couper les cheveux si courts ? ♦ **se couper (une partie du corps)** Fais attention de ne pas te couper le doigt avec ce couteau neuf. • Aie ! Ça y est, je me suis encore coupée ! ♦ [v. i.] (sujet un objet) Donne-moi un autre couteau, celui-ci ne coupe pas.

II. (sujet qqn) **couper le gaz, l'eau, la parole, etc.** Tu as pensé à couper le gaz avant de partir ? • Mardi, l'eau sera coupée toute la journée à cause des travaux. • Allô ? – Ne coupez pas, mademoiselle, je n'ai pas terminé ! • Mais laisse donc Yann parler, tu n'arrêtes pas de lui couper la parole !

G. 1. Conj. 1. — 2. Au sens II, le compl. de *couper* désigne l'arrivée, le passage d'un fluide, d'un liquide, etc.

S. 1. Au sens I, *couper* qqch (en morceaux) a comme syn. DECOUPER. *Se couper* a comme syn. SE BLESSER. — 2. Au sens II, *couper* le gaz, l'eau a pour syn. INTERROMPRE, ARRETER. *Couper la parole* à qqn signifie l'EMPECHER DE PARLER, l'INTERROMPRE. Au téléphone, *ne coupez pas* a pour équivalent soutenu N'INTERROMPEZ PAS LA COMMUNICATION.

L. **coupe** (n. f.) [sens I] Se faire couper les cheveux → *se faire faire une coupe de cheveux*. ♦ **coupure** (n. f.) [sens I] Se couper au doigt → *se faire une coupure au doigt*. ♦ [sens II] L'électricité est coupée → *il y a une coupure d'électricité*. ♦ **recouper** (v. t.) [sens I] Couper de nouveau du pain → *recouper du pain*.

Fig. 13. Bloc d'articles couper du LB de 1977.

L'information était distribuée en deux modules, différenciés par la taille des caractères et la mise en page, le second étant de corps plus petit et en retrait :

- Dans le premier, balisé par des chiffres romains maigres avec passages à la ligne et, au sein des subdivisions ainsi repérées, par des losanges séparant des distributions différentes, les emplois retenus (en caractères bâton gras comme l'adresse initiale mais dans un corps plus petit) étaient apprêhendés par des indications distributionnelles et des contextualisations, séparées par des pastilles noires, sans recours à des définitions.

- Dans le second, des « commentaires » métalinguistiques étaient distribués en trois rubriques constituant des paragraphes autonomes, identifiées par des abréviations en caractères bâton

gras (« **G.** » = « grammatical », « **S.** » = « sémantique » (axée sur les réseaux lexicaux) et « **L.** » = « lexical » (c'est-à-dire dérivationnel)¹⁴). Les deux premières étaient structurées par des chiffres arabes de même typographie, les subdivisions ainsi numérotées étant séparées par des tirets longs, tandis que, dans le troisième, des losanges noirs séparaient les articles traitant de mots apparentés à celui représenté par l'adresse du bloc, dont les adresses étaient en caractères à empattements gras et qui développaient l'approche transformationnelle de la dérivation lexicale prônée par les linguistes-lexicographes de Larousse.

Avec des adaptations textuelles, ce modèle structurel fut reconduit en 1979 dans le *Dictionnaire du français langue étrangère. Niveau 2*, qui reprenait la matière du *Niveau 1* en ajoutant des emplois et élargissait la nomenclature de base à 5 000 entrées et la couverture lexicale à environ 10 000 mots considérés comme constituant le français "standard".

2.3.5 Le Dictionnaire du français contemporain illustré de 1980 et ses évolutions

1980 vit paraître une édition enrichie du *DFC* évaluée à 33 000 mots. De même format que celle de 1971 et avec un nombre de pages peu accru, ce *DFC* révisé avait pour spécificité d'être enrichi de 1 062 illustrations en noir et blanc au fil du texte, dont la finalité était la recherche d'une complémentarité avec celui-ci pour des items référant à certaines entités matérielles (« des appareils, des plantes, des animaux, etc. ») dont la définition est « une simple description de la "chose" elle-même ou de son utilisation »¹⁵. La contrepartie des ajouts textuels et iconographiques fut trouvée pour une part dans le contenu (suppressions d'emplois et optionnalisation d'informations comme la prononciation, précédemment systématique pour les adresses initiales ou indépendantes et désormais limitée à des items particuliers), et pour une autre part dans l'organisation et la codification, par plusieurs voies :

- le remplacement des repères associant des pastilles noires et des abréviations comme « LOC. ADV. » (etc.) et « REM. » par le regroupement alphabétique de toutes les locutions, y compris celles (verbales ou nominales) qui n'étaient pas catégorisées dans le *DFC* originel, dans des subdivisions numérotées en chiffres arabes, sans plus aucune catégorisation et avec des doubles barres comme séparateurs, et par le traitement entre parenthèses et sans autre indication de toutes les remarques, ce qui avait déjà été fait dans le *PdL* (cf. § 2.3.1) ;
- l'usage systématique de nouvelles abréviations (« qqn », « qqch », « t. », « i. ») ;
- et la suppression, comme dans le *PdL* et le *Lexis* (cf. §§ 2.3.1 et 2.3.2), de ponctuations dont l'économie pouvait être faite sans dommage, comme les deux-points reliant l'abréviation « syn. » aux synonymes qu'elle introduisait.

L'évolution de la subdivision **2.** de l'article secondaire **preuve** (fig. 14, à comparer avec la fig. 8), qui montre aussi que toutes les adresses étaient désormais en police bâton comme dans le *PdL* et le *Lexis*, donne une bonne représentation des principes de cette reconfiguration globale :

prover v. t. [...] ◆ **preuve** n. f. **1.** [...] — **2.** Fam. *À preuve (que), la preuve*, appuient une affirmation : *Tu le savais déjà : la preuve, tes valises étaient faites. Il a réussi à sauver la situation : à preuve qu'il ne faut jamais désespérer.* || *Faire la preuve de qqch*, le démontrer. || *Faire preuve de qqch*, en témoigner par son comportement : *Faire preuve d'un grand courage* (syn. MONTRER). *Faire preuve d'une certaine hostilité* (syn. LAISSER PARAÎTRE). || *Faire ses preuves*, montrer sa capacité, sa valeur : *Vous pouvez lui confier ce travail, il a déjà fait ses preuves.*

Fig. 14. Extrait de l'article secondaire de bloc **preuve** du *DFC illustré* de 1980.

Lorsque, en 1986, sous le titre de *Dictionnaire du français au collège [DFCoI]*, le *DFC* de 1980, dépouillé de ses iconographies, perdit aussi une de ses spécificités linguistiques par le redéploiement strictement alphabétique de sa structure d'adressage¹⁶ (évaluée désormais à 35 000 mots, couvrant 70 000 acceptions), l'organisation et la codification des articles (dans lesquels les indications de prononciation redevinrent générales) ne furent pas modifiées.

Après plusieurs rééditions sans changement notable, la refonte de 2000, revendiquant 37 000 mots et 3 000 locutions¹⁷, intégra le *DFCol* au standard de 40 000 unités de compte en cours de constitution concurrentielle pour les dictionnaires de milieu de gamme, qu'ils fussent destinés à un public indifférencié ou collégien. Si la structuration des articles ne différa que par l'ajout de remarques linguistiques terminales optionnelles en police bâton étroite dans un paragraphe autonome bordé, à gauche, d'un filet gris épais, la codification fut plus significativement modifiée, avec

- le remplacement des losanges noirs par des carrés devant les adresses secondaires correspondant à des recatégorisations (cf. n. 16),
- le remplacement des doubles barres par des losanges éclairés comme séparateurs des locutions (qui s'inscrivait dans une élimination progressive des doubles barres dans l'ensemble des dictionnaires Larousse déjà observable en 1986 dans le *Maxi débutants* (cf. § 2.3.6)),
- l'utilisation de la couleur – un bleu assez clair – pour le repérage des adresses et des marqueurs de structuration (chiffres arabes, carrés, contours des losanges éclairés),
- et des caractères romains légèrement gras pour la première séquence locutionnelle d'une subdivision unique ou numérotée, les suivantes restant en italiques maigres.

Le bloc d'articles dont l'adresse initiale est **2. un, une** (fig. 15) donne une vue d'ensemble de ces innovations :

2. un, une [œ, yn] adj.num. cardin. (lat. *unus*). **1.** Le premier des nombres, pris comme base de la numération, désignant une quantité égale à l'unité : *Un kilo*. **2.** Premier : *Page un* (ou *une*). **3.** Fam. **Ne faire ni une ni deux**, ne pas hésiter. ◇ *Ne faire qu'un* (avec), être tout à fait semblable ou parfaitement uni. ◇ *Un(e) à un(e), un(e) par un(e)*, l'un(e) succédant à l'autre. ■ **un** n.m. inv. Chiffre, numéro, etc., qui représente ce nombre. ■ **une** n.f. Fam. **La une**, la première page d'un journal. ◇ Fam. *Et d'une*, et pour commencer. ■ adj.qualificatif **1.** Qui n'admet pas de division, la diversité : *La vérité est une*. **2. C'est tout un, ce n'est qu'un**, c'est chose semblable.

Remarque. *D'un/de un*. Devant un adj. num., on peut élider ou non *de* : *Un mur d'un mètre quatre-vingts* ou *de un mètre quatre-vingts*.

Fig. 15. Bloc d'articles **2. un, une** du *DFCol* de 2000.

2.3.6 Le (Dictionnaire) *Maxi débutants* de 1986 et 1997

Le *NLD* de 1977 a connu jusqu'à nos jours deux révisions, qui, sans remettre en cause le principe rédactionnel adopté (cf. § 2.3.3), affectèrent fortement et de façon singulière l'organisation et la présentation des informations fournies.

L'édition de 1986, renommée *Maxi débutants* et ciblant prioritairement le CE2 et le CM avec une nomenclature étendue à 20 000 mots, conserva les blocs d'articles originaux et ne retoucha pas significativement le texte existant, mais fit évoluer sa lisibilité par un ensemble articulé de changements apportés à son affichage, que montre l'évolution du bloc qui a pour adresse initiale **servir** (fig. 16, à comparer avec la fig. 12) :

- le traitement de chaque article dans un paragraphe autonome, avec un débord de première ligne pour l'article initial et un carré noir liminaire pour le repérage des adresses secondaires (en remplacement des losanges noirs séparateurs de 1977) ;
- la suppression des tirets longs séparant les subdivisions numérotées et celle des pastilles noires et des doubles barres séparant certaines subdivisions, les contextualisations d'une même subdivision n'étant désormais plus isolables que par la ponctuation et la typographie, ce qui était une réactivation ponctuelle du premier modèle de structuration des articles (cf. § 1.1) ;
- la suppression du contraste de polices entre adresses et données au profit des caractères sans empattements, commodes pour la graduation de la graisse (non reproductible dans la fig. 16 avec les moyens du traitement de texte) et l'étroitesse des caractères (cf. fig. 15, remarque), dont Larousse systématisa l'emploi dans divers types de dictionnaires de la même période ;
- et la codification en petites capitales grasses des renvois depuis des subdivisions d'articles secondaires vers certaines de l'article initial (repérés, en 1977, par leur police bâton et les

parenthèses qui les entouraient) et le remplacement corrélatif des petites capitales romaines maigres par de l'italique gras pour l'identification, en contexte, des items traités.

servir v. 1. *Le garçon sert les clients du bar*, il apporte ce qu'ils ont commandé. 2. *Sa mémoire l'a servi*, elle l'a aidé. 3. *Cet outil lui a servi*, il lui a été utile. 4. *À quoi sert cette machine ?*, que fait-on avec ? 5. *Ma voiture sert souvent*, elle est souvent utilisée. *Je me sers de la voiture*, je l'utilise. *Ce meuble me sert de bureau*, je l'utilise comme bureau.

■ **service** n.m. 1. SENS 1 *Le service est rapide*, le garçon sert vite. *Au libre-service* (ou *self-service*), on se sert seul, un magasin. *Le service est compris* (= pourboire). *Un service à café* est un assortiment de vaisselle pour servir le café. SENS 2 *Jean m'a rendu service*, il m'a été utile, il m'a aidé. 2. *Jacques fait son service militaire*, il est soldat pour un certain temps. 3. *Les services d'une administration* sont ses bureaux.

■ **serveur** n. SENS 1 *Nicole est serveuse dans un bar*, elle sert les clients.

■ **serviteur** n.m. SENS 1 Un *serviteur* est un domestique.

■ **servante** n.f. SENS 1 *Autrefois, une bonne s'appelait une servante*.

■ **serviable** adj. SENS 2 *Marie est serviable*, elle aime à rendre service.

■ **desservir** v. 1. SENS 1 *Après le repas, on dessert la table*, on enlève ce qui est dessus. SENS 2 *Sa réputation le dessert*, elle lui nuit. 2. *Ce village n'est pas desservi par le train*, le train n'y passe pas.

■ **desserte** n.f. 1. SENS 1 *Pose les assiettes sur la desserte*, une petite table servant à desservir. 2. *Ce car assure la desserte des hameaux*, il les dessert, sert de moyen de communication.

■ **resservir** v. SENS 1 *Jean s'est resservi de soupe*, il en a repris. SENS 5 *Ce cahier pourra resservir*, servir de nouveau.

R. *Servir, desservir, resservir* → conj. n° 20. → **serrer**.

Fig. 16. Bloc d'articles **servir** du *Maxi débutants* de 1986.

L'ampleur des modifications effectuées dans le *Dictionnaire maxi débutants* de 1997 (ré-édité à peu près à l'identique en 2006) fut plus importante, en ce qu'elle affecta (cf. fig. 17) la nature des regroupements d'articles en blocs, désormais limités aux items commençant par la même lettre (les préfixés et assimilés étant maintenant traités à leur place alphabétique), mais aussi le texte, révisé dans le détail, et la signalétique, qui gardait les paragraphes spécifiques à chaque article (sans retrait mais avec un interligne accru) et leurs carrés noirs initiaux ainsi que les codifications des items en mention dans les contextualisations et des renvois vers des emplois de l'article initial, mais apportait trois changements remarquables :

- le remplacement des chiffres arabes bruts par l'indication en toutes lettres « SENS 1. », etc. (même pour des subdivisions consacrées à des locutions et non à des sens de l'item vedette), et corrélativement, pour éviter les confusions, la mise entre crochets des renvois depuis des articles secondaires vers des "sens" de l'article initial ;
- le renforcement de la symbolique, avec d'une part la réinsertion de losanges noirs, cette fois dans les articles secondaires, pour matérialiser des subdivisions de niveaux hiérarchiques différents (comme déjà les pastilles noires dans le *NLD* de 1977, cf. § 2.3.3), et d'autre part l'apparition de nouveaux diacritiques : une séquence de deux pastilles pour renvoyer vers les articles où étaient traités des mots appartenant anciennement à un bloc et désormais exclus en vertu du principe de redistribution alphabétique précédemment évoqué, et une étoile pleine à huit branches à la place de l'abréviation « R. » pour signaler les remarques, maintenant placées à la fin d'articles particuliers au sein des blocs ;
- et l'introduction de la couleur à l'appui de certains de ces repères : un cycle répétable de rouge, vert, rose et bleu pour les identifications numérotées de "sens" et les renvois vers elles entre crochets, le rouge suivi du bleu pour les deux pastilles de renvoi vers des articles extérieurs à un bloc, et l'orange pour l'étoile précédant les remarques.

servir v. 3^e groupe. SENS 1. *Le garçon sert les clients du bar*, il apporte ce qu'ils ont commandé. ●● **desservir**. *Tiens, voici de l'orangeade, sers-toi*, prends-en. ●● **resservir**. SENS 2. *Sa mémoire l'a servi*, il a profité de sa bonne mémoire (= aider). ●● **desservir**. SENS 3. *Cet outil lui a servi*, il lui a été utile. SENS 4. *À quoi sert cette machine ?*, que fait-on avec ? SENS 5. *Ma voiture sert souvent*, elle est souvent utilisée. *Je me sers de la voiture*, je l'utilise. *Ce meuble me sert de bureau*, je l'utilise comme bureau.

* Conj. n° 20.

■ **service** n.m. [SENS 1] Le **service** est rapide, le garçon sert vite. ● **libre-service, self-service**. ◆ Le **service** est compris, le pourcentage du montant de l'addition destiné au serveur. → **pourboire**. ◆ Un **service** à café est un assortiment de vaisselle pour servir le café. [SENS 2] Florian m'a rendu (un) **service**, il m'a été utile, il m'a aidé. ◆ Le **service national**, c'est tout ce qu'un jeune citoyen doit faire pour remplir ses obligations de défense militaire de son pays ou de solidarité civile. ◆ Les **services** d'une entreprise sont l'ensemble des gens qui travaillent dans l'entreprise et les bureaux dans lesquels ils travaillent. Elle dirige le **service** exportation.

■ **serveur, euse** n. [SENS 1] Nicole est **serveuse** dans un bar, elle sert les clients.

■ **serviteur** n.m. [SENS 1] Un **serviteur** est un domestique.

* Ce mot n'est plus beaucoup employé.

■ **servante** n.f. [SENS 1] Autrefois, une bonne s'appelait une **servante**.

■ **serviable** adj. [SENS 2] Amélie est **serviable**, elle aime à rendre service (= obligeant).

Fig. 17. Bloc d'articles **servir** du *Dictionnaire maxi débutants* de 1997.

Conclusion

Portés par un groupe de linguistes, les dictionnaires nouveaux édités par Larousse à partir des années 1960 ont élargi son offre et instauré un nouveau modèle de codification de la structure des articles, à base de numérotation des subdivisions majeures. Ce dispositif, induit par une approche du lexique en réseaux (sémantiques dans le *GLLF*, dérivationnels dans les autres ouvrages) qui impliquait des renvois vers des adresses et des emplois, tendait aussi, par rapport aux deux premiers modèles, à réduire l'écart entre les structures formelle et conceptuelle des articles, améliorant ainsi leur lisibilité. Si tous les dictionnaires conçus dans ce cadre ne perdurèrent pas, le modèle de codification qu'ils avaient inauguré fut ensuite peu à peu généralisé : c'est à cette propagation que pourra être consacrée une prochaine étude.

Références

Dictionnaires

DAALF = *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*.

DFC = *Dictionnaire du français contemporain*.

DFCol = *Dictionnaire du français au collège*.

Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 6 vol. Paris : Société du Nouveau Littre. 1953-1964.

Dictionnaire des débutants. Paris : Librairie Larousse. 1949. – *Larousse des débutants*. Éd. refondue. 1963.

Dictionnaire du français au collège. Paris : Larousse. 1986. – Nouv. éd. 2000.

Dictionnaire du français contemporain. Paris : Librairie Larousse. 1966. – Éd. pour l'enseignement du français. 1971. – *Dictionnaire du français contemporain illustré*. 1980.

Dictionnaire du français langue étrangère. Niveau 1. Paris : Librairie Larousse. 1978. – *Dictionnaire du français langue étrangère. Niveau 2*. 1979.

Dictionnaire Larousse micro : voir *Le plus petit Larousse*.

GDU = *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*.

GLLF = *Grand Larousse de la langue française en sept volumes*.

Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle [...]. 15 vol. Paris : Administration du Grand Dictionnaire Universel. 1866-1876.

Grand Larousse de la langue française en sept volumes. Paris : Librairie Larousse. 1971-1978.

Grand Larousse encyclopédique en dix volumes. Paris : Librairie Larousse. 1960-1964.

Larousse de base. Dictionnaire d'apprentissage du français. Paris : Librairie Larousse. 1977.

Larousse de poche = Le Larousse de poche. Dictionnaire noms communs - noms propres. Paris : Larousse. 1997.

Larousse des débutants : voir *Dictionnaire des débutants*.

Larousse 3 volumes en couleurs. Paris : Librairie Larousse. 1965-1966.

LB = Larousse de base.

Le plus petit Larousse. Paris : Librairie Larousse. 1946. – Nouv. éd. 1980. – Tir. le plus récent : *Dictionnaire Larousse micro. Le plus petit dictionnaire Larousse*. Larousse. 2016.

Lexis. Dictionnaire de la langue française. Paris : Librairie Larousse. 1975. – *Lexis. Larousse de la langue française*. Larousse. 2002. – *Le Lexis. Le dictionnaire érudit de la langue française*. 2014.

LP = Larousse de poche.

L3 = Larousse 3 volumes en couleurs.

NDLF = Nouveau dictionnaire de la langue française.

NLD = Nouveau Larousse des débutants.

Nouveau dictionnaire de la langue française. 3^e éd. Paris : Larousse et Boyer Libraires-Éditeurs. 1856.

Nouveau Larousse des débutants. Paris : Librairie Larousse. 1977. – *Maxi débutants. Le dictionnaire CE2, CM*. Larousse. 1986. – *Dictionnaire maxi débutants*. 1997.

Nouveau Larousse élémentaire. Nouv. éd. Paris : Librairie Larousse. 1967.

PdL = Pluridictionnaire Larousse.

Petit Robert = Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique & analogique de la langue française. Paris : Société du Nouveau Littré. 1967.

Pluridictionnaire Larousse. Dictionnaire encyclopédique de l'enseignement. Paris : Librairie Larousse. 1975. – Nouv. éd. 1977. – *Dictionnaire encyclopédique illustré. Pluridictionnaire*. Larousse. 1991.

Autres références

Corbin, P. & Gasiglia, N. (2014). Structurations formelle et conceptuelle des articles de dictionnaires : le premier modèle de codification des articles dans l'histoire des dictionnaires Larousse. In F. Neveu, P. Blumenthal, L. Hriba, A. Gerstenberg, J. Meinschaefer & S. Prévost (éds). *4^e Congrès Mondial de Linguistique Française, Berlin, Allemagne, 19-23 juillet 2014*. SHS Web of Conferences 8. Les Ullis : EDP Sciences. 785-800. https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2014/05/shsconf_cmlf14_01364.pdf.

Corbin, P. & Gasiglia, N. (2016a). Structurations formelle et conceptuelle des articles de dictionnaires : panorama des moyens utilisables pour codifier leurs contenus, à partir de l'exemple de dictionnaires Larousse. In R. Coluccia, J.M. Brincat & F. Möhren (éds),

Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes (Nancy, 15-20 juillet 2013), section 5, *Lexicologie, phraséologie, lexicographie*. Nancy : ATILF. 143-155. <http://www.atilf.fr/cilpr2013/actes/section-5/CILPR-2013-5-Corbin-Gasiglia.pdf>.

Corbin, P. & Gasiglia, N. (2016b). Structurations formelle et conceptuelle des articles de dictionnaires : le deuxième modèle de codification des articles dans l'histoire des dictionnaires Larousse. In F. Neveu, G. Bergounioux, M.-H. Côté, J.-M. Fournier, L. Hriba & S. Prévost (éds). *5^e Congrès Mondial de Linguistique Française. Tours, France, 4-8 juillet 2016*. SHS Web of Conferences 27, 1-17. Les Ullis : EDP Sciences. https://www.shs-conferences.org/articles/shsconf/pdf/2016/05/shsconf_cmlf2016_05009.pdf.

Mollier, J.-Y. (2015). *Une autre histoire de l'édition française*. Paris : La Fabrique Éditions.

Mollier, J.-Y. & Dubot, B. (2012). *Histoire de la Librairie Larousse (1852-2010)*. Paris : Fayard.

Rétif, A. (1975). *Pierre Larousse et son œuvre (1817-1875)*. Paris : Librairie Larousse.

¹ Cf. Corbin & Gasiglia (2014, introduction ; 2016a ; 2016b, § 1).

² Cf. Rétif (1975 : 123-124), Mollier & Dubot (2012 : 78) et Mollier (2015 : 149).

³ La chronologie en est synthétisée dans Corbin & Gasiglia (2016b, § 2.1).

⁴ Le titre de ce dictionnaire varie selon les pages : *Dictionnaire Larousse micro* (1^e et 4^e de couverture), *Dictionnaire micro Larousse* (dos de couverture), *Le plus petit dictionnaire Larousse* (p. de titre).

⁵ Cf. Corbin & Gasiglia (2016b, § 4).

⁶ Cf. Corbin & Gasiglia (2016b, § 4.4.5).

⁷ Cf. Corbin & Gasiglia (2016b, § 4.4.1).

⁸ « Avant-propos », p. V.

⁹ Les parenthèses isolaient aussi des remarques linguistiques dans des subdivisions d'articles (souvent à la fin de celles-ci), par exemple *s.v. centime* : « 1^o Monnaie, pièce, unité de compte valant la centième partie du franc : [...] (On dit plus couramment *huit francs cinquante, trois francs vingt-cinq*, etc.) ».

¹⁰ Les chiffres, principalement arabes, avaient déjà été utilisés sporadiquement et discrètement pour structurer des articles dans le *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes* paru de 1960 à 1964 et, par répercussion, dans le *L3*, qui en condensait la matière. C'était le cas dans quelques articles complexes (par exemple *s.v. faire* – où étaient aussi utilisés des chiffres romains –, *avoir* ou *être*), mais pas dans tous (ils étaient absents, par exemple, *s.v. laisser, porter* ou *prendre*) et pas exclusivement (il y en avait, entre autres, *s.v. amour, croire* ou *croiser*). En contraste avec cette distribution réduite et malaisée à interpréter, le *DFC* inaugura la systématisation de l'emploi des symboles alphanumériques comme éléments majeurs de la matérialisation de la structure des articles.

¹¹ C'est « *battre* » qui déterminait le placement de « *Se battre les flancs* » comme première locution.

¹² « Avant-propos », p. VI.

¹³ « Préface », p. VI.

¹⁴ Cf. « Préface », pp. IV-V.

¹⁵ « Avant-propos », p. VII.

¹⁶ Les adresses secondaires restantes, toujours après un losange noir, ne concernaient que des recatégorisations des items identifiés par les adresses initiales : « *se servir* v. pr. » après « *servir* [...] v. t. ».

¹⁷ Les 3 000 locutions se déduisent des « 40 000 mots et locutions » annoncés par les 1^e et 4^e de couverture et des « 37 000 mots » dont faisait état l'« Avant-propos » (p. III).